

**COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. LIEGEON Eric
Secrétaire : M. S.JEANNERET
Membres présents : tous,

Ordre du jour :

- vote du compte administratif 2014
- vote du compte de gestion 2014
- choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement et d'eau
- tarif pour la prestation de service centre d'accueil
- Acceptation de la facture GODIN
- **questions** diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H00.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JANVIER 2015

Sans observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Christophe GRESSET 1^{er} Adjoint, présente aux conseillers municipaux les comptes administratifs des quatre budgets communaux : Budget communal, assainissement, bois et aide sociale.

**Budget aide sociale : Fonctionnement + 450.78
Investissement – 9 000**

**Budget Bois :Fonctionnement – 16 323.64
Investissement – 19 394.93**

**Budget Assainissement : Fonctionnement + 4682.81
Investissement + 5285.53**

**Budget Communal : Fonctionnement + 62 070.44
Investissement + 37 851 .78**

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote des comptes administratifs qui sont votés à l'unanimité par les membres présents.

3) VOTE DU COMPTE DE GESTION

Les comptes de gestion de Mme la trésorière étant conforme en tout point aux comptes administratifs du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mme la Trésorière de sa gestion comptable 2014.

4) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU

Une consultation d'entreprises a été engagée pour la réalisation des travaux d'eau et d'assainissement rue des écoles, 9 entreprises ont transmis une offre pour ce marché. Suite à l'ouverture de plis, l'entreprise Boucard TP pour un montant de 97 024.10 € HT est classée 1^{ère} dans la grille d'évaluation qui prend en considération l'offre de prix mais aussi les éléments techniques du dossier ainsi que le délai de réalisation du chantier.

Concernant la réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et de l'inspection vidéo des réseaux, 3 entreprises ont répondu à cette consultation, la société SOPRECO pour un montant de 1565.00€ HT propose le prix le plus bas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'offre de l'entreprise BOUCARD TP pour la réalisation des travaux et autorise le Maire à signer le marché d'un montant de 97 024.10€ HT soit 116 428.92€ TTC .

Le conseil municipal retient l'offre de la société SOPRECO et autorise le Maire à signer les documents nécessaires au déroulement du marché, à commander les travaux d'essais et de compactage et à régler les décomptes des entreprises.

Dans le cadre de la convention de mandat avec le syndicat de Vau les Aigues, il est utile de modifier les articles concernant le mode de règlement des entreprises.

La commune se libérera des sommes dues aux entreprises au titre des travaux d'assainissement.

Le syndicat de Vau les Aigues se libérera des sommes dues au titre des travaux d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat avec le syndicat de Vau les Aigues.

5) TARIF POUR LA PRESTATION DE SERVICE DU CENTRE D'ACCUEIL

Le maire rappelle que la gestion du centre d'accueil, suite au départ en retraite de Lucienne MUSY sera assurée à partir du 27 mars 2015 par Stéphane JEANNERET déjà prestataire de service pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rémunérer cette prestation à hauteur de 20€/heure.

Stéphane JEANNERET s'étant retiré de l'assemblée lors de l'examen de ce dossier.

6) QUESTIONS DIVERSES

-Le conseil général du Doubs accompagne les collectivités en mettant à disposition des logiciels de gestion ainsi qu'une assistance technique à leurs utilisations.

Une convention entre le conseil général et la commune fixe les modalités de cette mise à disposition.

-Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec le conseil général.

-Les travaux de l'appartement situé 4 rue des Ecoles sont achevés. Dans l'attente du vote du budget 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le paiement de la facture de l'entreprise GODIN pour un montant TTC de 4011.70€

-Le préfabriqué de l'école a été vendu pour la somme de 21 000€ TTC.

La démolition des longrines sera effectuée par Christophe CATTET, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 750 .00€ TTC pour ces travaux.

-Suite à un déneigement effectué par Jura Forêt, la route du Seignot a subi une dégradation, une concertation est en cours afin de permettre la réparation de cette voirie.

-M. Michael PRINCE a transmis une demande de prise en charge par la commune, de travaux d'enrobé sur la partie communale permettant l'accès à sa maison. La commission voirie se rendra sur place pour étudier cette demande.

-Salle des jeunes : Face à la malpropreté et aux dégradations répétées de cette salle, le conseil municipal décide, avec regret, de fermer ce lieu. Pour autant, cette salle restera à disposition des jeunes du village, ceux ou celles qui souhaiteront l'utiliser devront demander la clé au responsable du site Stéphane Jeanneret, la salle sera rendue propre après utilisation.

-Demande de Mme Ludivine FAIVRE pour utiliser la salle du centre d'accueil dans le cadre d'une animation théâtrale pour les enfants de Boujailles et Courvières. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

-Afin de réserver la salle du centre d'accueil, la soirée de la fête des mères est fixée au 29 mai 2015.

-Dans le cadre d'une réflexion sur le pacte fiscalité CFD suite à la baisse des dotations de l'état, une réunion d'information pour tous les conseillers municipaux aura lieu à Bonnevaux le 02 avril 2015 à 20 H .

La séance est levée à 22 H 45.